

Busard Cendré

Code Natura 2000 : A 084

Circus pygargus

Classification	Statut juridique
Avès Accipitriforme Accipitridé	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Espèce à surveiller	



© Fabrice Cahez LPO - Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

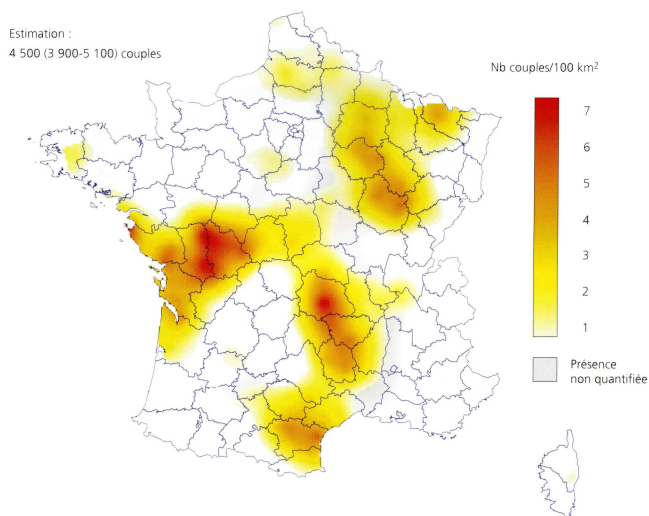
Le dimorphisme entre le mâle et la femelle est prononcé. Le mâle a un aspect gris plus foncé que le busard saint martin. On note la présence de deux bandes noires sous les rémiges secondaires et d'une au-dessus, des stries rousses aux flancs et sur les couvertures sous ailes. Le bout de l'aile est entièrement noir. La femelle est globalement brune avec un croupion blanc.

Longueur : 38 à 44 cm Envergure : 97 à 115 cm
Poids : 225 à 425 g

Répartition géographique :

Son aire de répartition s'étend principalement sur le Paléartique occidental, et plus à l'est jusqu'au lac Baïkal.

Abondance et distribution / Busard cendré



Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certaine) sont utilisés.

Répartition du Busard Cendré en France

Source : Rapaces nicheurs de France

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : il se nourrit principalement de rongeurs mais également de petits oiseaux, d'insectes, de batraciens et de reptiles ;
- *activité* : dans les régions connaissant une bonne densité, les couples peuvent s'installer à moins de 100 mètres les uns des autres. Il chasse à l'affût ou en volant à très basse altitude. A 2 ou 3 mètres de hauteur, il survole les champs et les fossés en longues glissades silencieuses ;
- *migration* : migrateur total, il effectue un des plus longs trajets de migration pour les rapaces (les busards quittent l'Europe, traversent la méditerranée et atteignent le sud du Sahara) ;
- *milieux fréquentés* : en France, il fréquente les landes, marais, friches, fourrages et céréales ;
- *reproduction* : la bigamie est régulière chez l'espèce. Au moment de la reproduction, le mâle et la femelle volent de concert à de très hautes altitudes en accomplissant des cercles dans le ciel. Les deux partenaires s'échangent de la nourriture, effectuent des tonneaux, des culbutes et toutes sortes d'acrobaties. Le nid, souvent de petite taille, est construit à terre dans la végétation herbacée. La ponte a lieu de la fin avril à la à la mi-juin. L'incubation débute dès le dépôt du premier œuf et dure en moyenne

28 à 29 jours. Les poussins peuvent voler sur de courtes distances dès 30 jours, mais dépendent toujours des parents. Sociable, le busard niche parfois en colonie lâche et forme des dortoirs pouvant atteindre plusieurs dizaines d'oiseaux ;

- *haltes migratoires et hivernage* : il hiverne au sud du Sahara.

Etat de conservation :

- **fort déclin dans l'union Européenne. A surveiller en France ;**
- **tendance démographique** : les données disponibles suggèrent que les populations de busard cendré, actuellement estimées à 3900-5100 couples, déclinent en France ;
- **prédation** : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- **conditions climatiques** : elles influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- **infrastructures humaines** : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- **pratiques agricoles** : les cultures qui sont moissonnées tôt en saison (exemple : l'escourgeon, la luzerne, l'orge...) sont catastrophiques pour les poussins qui ne sont pas encore à l'envol lors de la moisson. Le problème est également vrai pour le blé lorsqu'il est moissonné tôt en saison. La mécanisation de l'agriculture est préjudiciable aux busards mais également l'intensification des pratiques qui engendre une diminution des ressources alimentaires.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...)
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- *implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...)* avec broyage interdit d'avril à août ;
- *protection de la nichée lorsque la moisson survient.*

Mesures de sensibilisation : faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire.